

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE  
DE  
CHÂTEAUROUX

L'arrêté notifié et affiché

le : **21 MARS 2026**

et transmis à la Préfecture

le :

**21 MARS 2026**  
est exécutoire

le :

**21 MARS 2026**

**Arrêté n° 2026-1330 du 21 mars 2026**

Portant délégation de fonctions et de signature accordée par le Maire à Madame Géraldine ROUAH, huitième adjointe,

### **LE MAIRE DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Maire en date du 21 mars 2026,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Géraldine ROUAH, huitième adjointe, est officier d'état civil.

**Article 2 :** Délégation de fonctions est donnée à Madame Géraldine ROUAH, huitième adjointe, concernant :

- Le commerce, l'occupation du domaine public et le programme Action Cœur de Ville.

**Article 3 :** Cette délégation de fonctions ci-dessus attribuée inclus la délégation de signature pour les documents suivants :

- Les correspondances courantes,
- Les conventions d'occupation du domaine public,
- Les bordereaux de journaux de mandats et titre de recettes,
- Les aides au bail, à la réfection des façades et à la création et la rénovation des devantures et enseignes commerciales,
- Toute autorisation administrative post mortem,
- Les arrêtés d'hospitalisation d'office et de réquisition de la police à l'égard des personnes dont le comportement relève des troubles mentaux manifestes, en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes, attesté par un avis médical.

Et plus particulièrement pour le programme Action Cœur de Ville :

- Les conventions d'occupation et baux,
- Les conventions de mise à disposition de biens,
- Les demandes d'autorisation d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, autorisation préalable et autorisation de travaux.

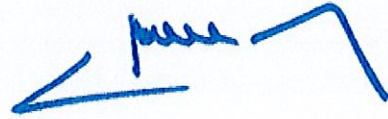
**Article 4 :** La signature par Madame Géraldine ROUAH, huitième adjointe, des pièces et actes pris en application des articles 2 et 3 sera précédée de la mention « Pour le Maire, l'adjointe déléguée ».

**Article 5 :** Le présent arrêté municipal sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville, notifié et affiché par voie dématérialisée.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges, soit par courrier ou par l'application telerecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Châteauroux, le 21 mars 2026

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Gil Avérous